



EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} DECEMBRE 2016

COMMUNE DE GARDANNE

Convoqué le vendredi 25 novembre 2016

Président de séance : Monsieur le Maire
Secrétaire de séance : Monsieur Lepoittevin Clément

AUTORISER MONSIEUR LE MAIRE A DEMANDER L'INSCRIPTION DU
CENTRE CULTUREL SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET INDUSTRIEL
OBJET (C.C.S.T.I.) DANS LES PROJETS D'INTERETS METROPOLITAINS

MEI Roger	
PRIMO Yveline	
LA PIANA Jean-Marc	Procuration
PONA Valérie	
BASTIDE Bernard	
NERINI Nathalie	
MENFI Joseph (dit Jeannot)	
ARNAL Jocelyne	
PORCEDO Guy	Procuration jusqu'à la question n° 08
MASINI Jocelyne	Procuration
PONTET Anthony	Procuration
LAFORGIA Christine	
JORDA Claude	
GUIDINI-SOUCHE Johanne	Procuration
PARDO Bernard	Procuration
KADRI Zahia	
PARLANI René	Absent
BARBE Françoise	Procuration
TOUAT Didier	
SEMENZIN Véronique	Procuration
BRONDINO Maurice	
GAMECHE Samia	
VIRZI Antoine	
BUSCA-VOLLAIRE Céline	
BAGNIS Alain	
MUSSO Alice	
SBODIO Claude	
GARELLA Jean-Brice	
MARTINEZ Karine	Procuration
RIGAUD Hervé	
BIGGI-CONTI Marlène	
AMIC Bruno	
APOTHELOZ Brigitte	Procuration
BALDO Antonio	
LEPOITTEVIN Clément	

Nombre total de conseillers	:	35
Présents à la séance	:	24 jusqu'à la question n° 08 puis 25
Nombre de pouvoirs	:	10 jusqu'à la question n° 08 puis 09
Absent à la séance	:	01

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

Dans le cadre de la revitalisation du Bassin Minier de Provence, la commune de Gardanne entend faire du Puits minier Yvon Morandat :

- Un pôle économique, énergétique et culturel de référence de l'aire Métropolitaine

Pour cela, de façon active, la commune de Gardanne a impulsé la création d'un Parc d'Activités ayant pour vocation l'implantation de TPE/PME innovantes à hautes technologies, favorisant une démarche d'économie sociale et solidaire. Ce développement économique est en lien sur la commune avec l'École d'ingénieurs de Saint-Etienne Georges Charpak et l'Hôtel d'Entreprises déjà existant sur le site Yvon Morandat.

C'est sur cet ancien carreau minier de 14 hectares que 1000 emplois vont être créés et plusieurs centaines d'emplois induits. Une opération de revitalisation portée par la Société d'Économie Mixte d'Aménagement de Gardanne et sa région (SEMAG) qui intervient en tant que concessionnaire de cet aménagement.

Ce pôle économique, énergétique et culturel comprend également le Projet de création d'un Centre Culturel Scientifique, Technique et Industriel (CCSTI), valorisant l'histoire des mineurs.

Un projet innovant pour la Région Provence Alpes Côte d'Azur et qui crée une synergie unique sur le territoire métropolitain avec les activités industrielles, de recherche et de développement prévus sur le site. Ce C.C.S.T.I. sera implanté dans l'ancien bâtiment des mineurs, et sera un lieu de rencontre entre les sciences, les nouvelles technologies et les activités économiques.

A l'interface du monde économique et des secteurs scientifiques et éducatifs, le futur équipement culturel sera dédié à tous les publics, gardannais et métropolitains.

La situation géographique stratégique et le caractère innovant sur la région font de ce C.C.S.T.I. un projet d'intérêt métropolitain, un intérêt métropolitain déjà partagé avec les institutions partenaires de ce projet.

Le Conseil Régional entend inscrire ce projet dans le Programme Régional d'Équilibre territorial et le Conseil départemental reconnaît l'intérêt majeur de ce projet.

En conséquence, il convient de rendre éligible ce projet et d'inscrire la culture scientifique dans le cadre des projets d'intérêts métropolitains.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, l'adopte et le convertit en délibération,

DÉCIDE :

ARTICLE 1 : De rendre éligible ce projet auprès de la Métropole Aix Marseille Provence.

ARTICLE 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à demander l'inscription du Centre Culturel Scientifique, Technique et Industriel (C.C.S.T.I.) dans les projets d'intérêts métropolitains.

ARTICLE 3 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

Le Maire de Gardanne,
Roger MEI

SIGNE



TRANSMISE EN SOUS/PRÉFECTURE LE : 13 DEC. 2016

AFFICHÉE LE : 13 DEC. 2016

ACCUSÉ RÉCEPTION DE LA SOUS PREF. EN DATE DU : 13 DEC. 2016